

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°12 du 4 mai 2009

PARTIE PERMANENTE

Armée de terre

Texte n°35

ARRÊTÉ N° 87

relatif à la dissolution du cercle mixte de garnison de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Du 13 mars 2009

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction « administration générale droits individuels » ; bureau « administration ».*

ARRÊTÉ N° 87 relatif à la dissolution du cercle mixte de garnison de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Du 13 mars 2009

NOR D E F T 0 9 5 0 5 0 7 A

Références :

Code de la défense.

Instruction n° 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11 avril 2001 (BOC, 2001, p. 2921. ; BOEM 135.2).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°12 du 4 mai 2009, texte 35.

Art. 1er. Le cercle mixte de garnison de Rennes est dissous à compter du 1^{er} février 2009 (régularisation).

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet organisme sont transférés au cercle mess du 16^e groupe d'artillerie de Saint-Jacques-de-la-Lande.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général,
directeur central du commissariat de l'armée de terre,*

Gérard DELTOUR.